

ASSURANCE MULTIRISQUE :

Les caractéristiques essentielles du contrat d'assurance sont décrites dans le Document d'information Produit ci-après.

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et Groupama Rhône Alpes Auvergne, Agrément N°4060477 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français

Mutuaide
Assistance



Groupama

Produit : MULTIRISQUE VACANCES BLEUES GROUPE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.


De quel type d'assurance s'agit-il ?

MULTIRISQUE VACANCES BLEUES GROUPE est un contrat d'assurance groupe dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.




Qu'est-ce qui est assuré ?

- ✓ **ANNULATION TOUTES CAUSES JUSTIFIÉES**
Jusqu'à 6 000 € par personne et 30 000 € par événement
- ✓ **RETARD DE TRANSPORT**
De 50€ à 100€ / personne selon les heures de retard.
- ✓ **CORRESPONDANCE MANQUÉ**
Forfait de 400€
- ✓ **BAGAGES**
Perte, vol ou détérioration, jusqu'à 1 500€ / personne et 10 000€ / événement
Effets de 1ères nécessités, jusqu'à 150€ / personne.
- ✓ **ASSISTANCE RAPATRIEMENT**
Transport / rapatriement
Frais de prolongation de séjour
Frais médicaux à l'étranger jusqu'à 100 000€ / personne
Rapatriement du corps
Retour anticipé
Assistance juridique
Frais de secours et de sauvetage, jusqu'à 4 500€ / personne
- ✓ **ASSISTANCE NEIGE**
Jusqu'à 7 650€ / personne
- ✓ **ASSISTANCE VÉHICULE**
Dépannage / remorquage, jusqu'à 200€
Prêt d'un véhicule de location, jusqu'à 7 jours
- ✓ **RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE ET VILLÉGIATURE**
Jusqu'à 100 000 000€ / dossier
- ✓ **INTERRUPTION PARTIELLE OU TOTALES DE SÉJOUR**
Forfait de 100€ / jour (maximum 3 jours)
- ✓ **ARRIVÉE TARDIVE**
Remboursement au prorata des nuits non consommées
- ✓ **PERTE, VOL ET CASSE DU MATÉRIEL PERSONNEL DE L'ASSURÉ**
Jusqu'à 500€ / matériel de sport



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, ou une grève,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Les épidémies, les catastrophes naturelles et la pollution
- ✗ Sauf dérogation les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ! Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ! La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ! Les conséquences de l'usage de médicaments, de drogues, de stupéfiants et produits assimilés non ordonnés médicalement, et de l'usage abusif d'alcool,
- ! Tout acte intentionnel de l'Assuré pouvant entraîner la garantie du contrat.
- ! Les maladies préexistantes diagnostiquées et/ou traitées ayant fait l'objet d'une hospitalisation dans les 6 mois précédents la demande d'assistance et dont l'aggravation était prévisible.

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions. Seules les garanties correspondant à la formule souscrite et indiquée sur la facture de réservation vous sont acquises

- ! Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ! Sur un même contrat, tous les Assurés doivent avoir souscrit la même formule.
- ! L'Assuré doit être domicilié en Europe Occidentale, dans les DROM/POM.

MUTUAIDE ASSISTANCE, 8/14 avenue des Frères Lumière 94368 Bry-sur-Marne Cedex. S.A. au capital de 12 556 240 € entièrement versé. Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Créteil - TVA FR 31 3 974 086 000 19.

1/2

VACANCES BLEUES

SAS au capital de 914 694€ - Siège social : [32 rue Edmond Rostand 13 006 Marseille](https://www.vacancesbleues.com) - RCS 421 866 344

Immatriculation Atout France 013100138 - N° de TVA intracommunautaire : FR 80 421 866 344 -

Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris -

Responsabilité civile professionnelle : MMA 14, bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier, à l'exception des pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, ou subissant des mouvements populaires, émeutes, actes de terrorisme, représailles, restriction à la libre circulation des personnes et des biens (quel qu'en soit le motif, notamment sanitaire, de sécurité, météorologique, etc.) ou désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité.



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de régler la cotisation.

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

Au titre des garanties annulation:

1/ Vous devez déclarer le sinistre dès qu'il est avéré par une autorité médicale compétente que la gravité de votre état de santé est de nature à contre indiquer votre voyage ou dès que vous avez connaissance de l'événement pouvant entraîner la garantie

2/ Si le sinistre n'a pas été déclaré directement à l'Assureur par l'agence de voyage ou l'organisateur vous devez l'aviser dans les 5 jours ouvrés suivant l'événement entraînant la garantie.

- Au titre des prestations d'assistance: l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation est payable à la souscription du contrat, par tout moyen de paiement accepté par l'agence de voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

Les garanties « Annulation toutes causes justifiées » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

Les garanties « Annulation toutes causes justifiées » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aéroport).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.

VACANCES BLEUES

SAS au capital de 914 694€ - Siège social : [32 rue Edmond Rostand 13 006 Marseille](https://www.vacancesbleues.com) - RCS 421 866 344

Immatriculation Atout France 013100138 - N° de TVA intracommunautaire : FR 80 421 866 344 -

Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris -

Responsabilité civile professionnelle : MMA 14, bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES A CE JOUR

Pour un séjour au Maroc, **passport en cours de validité couvrant la totalité du séjour programmé.**

Le passeport est obligatoire, y compris pour les groupes en voyage touristique organisé.

L'admission sur le territoire marocain n'est plus possible sur la présentation de la seule carte nationale d'identité.

Les ressortissants étrangers non-résidents au Maroc, qu'ils soient soumis à formalité de visa ou pas, doivent être munis, à leur arrivée au Maroc, de leur billet de retour et des justificatifs de moyens de subsistance suffisants durant leur séjour dans le Royaume.

FORMALITÉS SANITAIRE :

- Aucun vaccin n'est obligatoire.

Pensez à vous procurer gratuitement la carte européenne d'assurance maladie auprès de votre caisse de sécurité sociale.

Si vous suivez un traitement, n'oubliez pas d'emporter vos médicaments en quantité suffisante et les ordonnances correspondantes. Prenez-les avec vous en bagage à main

Annulation totale ou partielle 2023 à re-confirmer pour 2024

Pour les circuits et séjours avec vols spéciaux

- Du jour de la réservation à 100 jours avant le départ : 30% du montant total du voyage.
- De 99 à 70 jours avant le départ : 40% du montant total du voyage.
- De 69 à 35 jours avant le départ : 50% du montant total du voyage.
- De 34 à 21 jours avant le départ : 75% du montant total du voyage.
- De 20 jours au jour du départ : 100% du montant total du voyage.
- Non présentation le jour du départ : 100% du montant total du voyage.

MODIFICATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS :

Nonobstant les pénalités d'annulation indiquées ci-dessus pour les participants ayant annulé leur voyage, toute modification à la baisse du nombre de participants initialement confirmé entraîne une augmentation du tarif par personne.

VACANCES BLEUES

SAS au capital de 914 694€ - Siège social : [32 rue Edmond Rostand 13 006 Marseille](#) - RCS 421 866 344

Immatriculation Atout France 013100138 - N° de TVA intracommunautaire : FR 80 421 866 344 -

Garantie financière : UNAT, 8 rue César Franck 75015 Paris -

Responsabilité civile professionnelle : MMA 14, bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans cedex 9